

Octobre 2013

Les services liés à l'Eau en Guadeloupe et à Saint-Martin

L'eau est une ressource vitale utilisée de multiples manières que ce soit par les ménages pour boire ou se laver, par les agriculteurs pour irriguer leurs terres ou les industries.

Donner accès à cette eau et la traiter après utilisation sont des services organisés et gérés par des organismes : les communes ou groupements pour la fourniture d'eau brute et d'eau potable et le traitement des eaux usées, le Conseil Général et des associations pour l'irrigation.

➤ En Guadeloupe, les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont majoritairement assurés par les syndicats, les communautés (communes ou agglomération) et les communes qui assurent ce service en régie (gestion en interne) ou en délégation (gestion par une entreprise privée). Des réflexions et des études sont par ailleurs en cours pour revoir cette organisation.

➤ A Saint-Martin, l'alimentation en eau potable et l'assainissement sont assurés par l'Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin. L'approvisionnement en eau potable est assuré grâce à la désalinisation de l'eau de mer, ce qui nécessite un traitement complexe et coûteux.

Une démarche européenne visant à améliorer la transparence des services de l'eau

L'analyse de recouvrement des coûts est une démarche obligatoire menée dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). Elle a pour objectif d'assurer la transparence des circuits financiers associés aux services d'eau afin de guider les gestionnaires vers une utilisation plus durable du milieu. Pour cela, les différents coûts associés aux services en Guadeloupe et à Saint-Martin sont analysés (pour l'année de référence 2011) afin de comprendre :



- 1) si le coût des services est supporté par les usagers qui en bénéficie (principe « l'eau paye l'eau » est-il appliqué ?)
- 2) et si l'approvisionnement de ces services est durable (les investissements futurs nécessaires à leur bon fonctionnement sont-ils assurés ?).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'état des lieux du prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016- 2021 et alimente ainsi les réflexions sur la bonne gestion de l'eau en tant que ressource naturelle.

Equilibre des recettes et des dépenses

Les dépenses

Deux types de dépenses sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services d'eau potable, d'assainissement et d'irrigation :

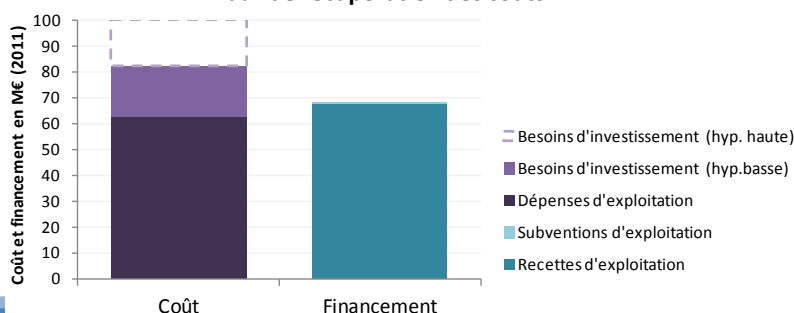
- Les dépenses d'exploitations qui correspondent à la mobilisation de la main-d'œuvre, à la consommation de l'électricité, etc.
- Les investissements, qui sont régulièrement entrepris pour assurer la pérennité du service (en plus des investissements permettant la mise en place initiale des infrastructures).

Les recettes

Trois sources de revenus contribuent à couvrir ces coûts : (1) les recettes provenant des usagers du service (via leur facture d'eau), (2) les subventions d'exploitation et (3) les subventions d'investissement.

La facture d'eau est constituée de différentes composantes : une part fixe (abonnement) et une part variable (dépendant de la consommation en m³) destinées à la collectivité (et au délégataire le cas échéant). A cela s'ajoute des redevances destinées à l'Office de l'eau. Elles visent à compenser la pression que l'utilisateur fait subir à la ressource.

Taux de récupération des coûts

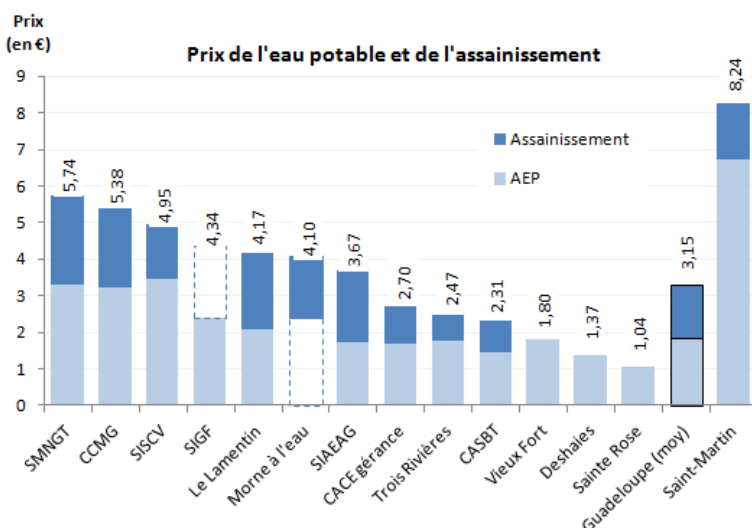


Quel équilibre en Guadeloupe et à Saint-Martin ?

En moyenne en Guadeloupe, le prix de l'eau potable est de 1,85 €/m³ et celui de l'assainissement de 1,31 €/m³, soit au total 3,15 €/m³. Les recettes d'exploitation (67,4 M€) couvrent les coûts d'exploitations (62,4 M€) et permettent de dégager une épargne permettant le financement partiel des investissements. Toutefois, les dépenses d'investissement (21,8 M€) ne sont pas totalement couvertes en dépit de subventions d'investissement s'élevant à 7 M€ : **le taux de récupération des coûts est compris entre 68% et 83%** selon les hypothèses prises.

La conclusion est similaire pour l'irrigation en Guadeloupe (réseau du Conseil Général) : les dépenses sont couvertes à 121%, mais le taux de récupération des coûts du service est relativement faible (entre 23% et 33%), ce qui traduit un manque d'autonomie financière pour le renouvellement des investissements (70% de subventions du FEADER).

A Saint-Martin, le **prix de l'eau potable est de 6,70 €/m³ et celui de l'assainissement de 1,54 €/m³**, soit au total 8,24 €/m³. Pourtant, les dépenses d'exploitations (11,2 M€) ne sont pas totalement couvertes par les recettes (10,8 M€). Mais le poids des investissements est plus faible qu'en Guadeloupe menant à un **taux de récupération des coûts compris entre 78% et 87%** selon les hypothèses prises.



Le patrimoine et les besoins d'investissement

Prélever l'eau, la stocker, la traiter, l'acheminer jusqu'à son lieu d'utilisation, la collecter une fois utilisée, la traiter avant son rejet au milieu : ce « petit cycle de l'eau » nécessite des équipements qui représentent un patrimoine important.

➤ **En Guadeloupe**, la valeur à neuf du patrimoine est estimée entre 1 108 M€ et 1 324 M€.

Les investissements programmés sur la période 2013-2021 prévoient des dépenses de l'ordre de 157 M€ pour la distribution d'eau potable et 102 M€ pour l'assainissement.

➤ **A Saint-Martin**, la valeur à neuf du parc des équipements est comprise entre 63 M€ et 91 M€.

Le service collectif d'eau et d'assainissement prévoit des investissements conséquents pour l'assainissement, à hauteur de 63 M€ contre 25 M€ pour la distribution d'eau potable.

Les amortissements réalisés chaque année par les collectivités sont **actuellement insuffisants et ne pourront pas permettre de financer les investissements programmés à horizon 2013-2021**. Les amortissements de la Guadeloupe s'élèvent en effet à 2,8 M€ pour l'année 2011 alors que le besoin est estimé à un montant compris entre 19,9 à 37,5 M€.

Domages liés à une dégradation de la ressource en eau

L'Homme exerce une pression sur l'environnement et sur la ressource en eau : cette pression peut être quantitative (l'eau est prélevée en trop grande quantité par rapport à ce que le milieu peut fournir) ou qualitative (la qualité de l'eau est dégradée). Les données disponibles pour chiffrer les coûts imposés à l'environnement sont rares.

Toutefois, **une première estimation permet de chiffrer le coût de la pression de l'Homme sur la ressource en eau en Guadeloupe et à Saint-Martin à 485,5 M€**. Cette approximation théorique repose sur l'estimation du coût du programme de mesures du SDAGE 2010-2015 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Ce programme de mesures liste toutes les actions nécessaires pour atteindre le « bon état » des masses d'eau d'ici à 2027. Il fournit ainsi une mesure *a minima* du coût de la dégradation de la ressource en eau et des milieux aquatiques au travers du chiffrage de l'effort nécessaire pour le retour au bon état.



Pour plus d'information, vous pouvez contacter...

Linda DOCAN, Office de l'Eau
Immeuble Valkablois, ZA de Valkanaers
Route de Grande Savane, GOURBEYRE
Etat 97113 Guadeloupe
Tél : 05 90 80 99 78
Email : Linda.DOCAN@office-eauguadeloupe.fr

Hélène BOUSCASSE, ACTeon
9 avenue Saint-Roch 38000 Grenoble
Tél. : 04 80 70 05 70
Email : h.bouscasse@acteon-environnement.eu